

Image not found or type unknown



vente appartement par agence

Par **celinebalzan**, le **19/06/2009** à **14:00**

je vends mon appartemnt par l'intermédiaire d'une agence immobilière. j'ai un acquéreur potentiel, nous avons signé le compromis de vente comprenant la cuisine équipée, le réfrigérateur. Le délai de rétractation de 7 jours est passé.

Maintenant, l'agence me demande de laisser des jardinières, des lampes...et me menace de faire échouer la vente. Ai-je le droit de refuser sans mettre en péril la vente?